



LIBRARY of PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE du PARLEMENT

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2016

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers	1
Rapport des auditeurs indépendants à la bibliothécaire parlementaire	2
État de la situation financière	3
État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque	4
État de la variation de la dette nette de la Bibliothèque	5
État des flux de trésorerie	6
Notes aux états financiers	7
Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers	20

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2016 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Bibliothèque du Parlement (la « Bibliothèque »). Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Bibliothèque. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport annuel de la Bibliothèque* concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (« CIRF ») conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

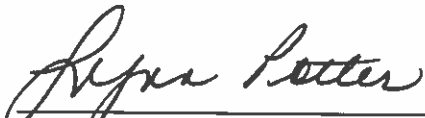
La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Bibliothèque sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction; et en effectuant une évaluation annuelle de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, évaluer l'efficacité des contrôles clés associés et apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2016 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* de la Bibliothèque, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

À la demande de la direction, ces états financiers ont été audités par Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de la Bibliothèque sans donner d'opinion de l'auditeur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de la Bibliothèque en matière de rapports financiers.


Sonia L'Heureux
Bibliothécaire parlementaire
Ottawa, Canada
le 23 août 2016


Lynn Potter
Dirigeante principale des finances

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À la Bibliothécaire parlementaire

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **Bibliothèque du Parlement**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats et de la situation financière nette, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Bibliothèque du Parlement** au 31 mars 2016, ainsi que de sa performance financière, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
23 août 2016

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT


État de la situation financière


au 31 mars

(en dollars)

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	3 099 563	2 822 213
Indemnités de vacances et congés compensatoires	2 110 497	2 076 060
Avantages sociaux futurs (note 5(b))	1 531 951	1 712 128
Total des passifs nets	<u>6 742 011</u>	<u>6 610 401</u>
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	2 368 087	2 455 983
Débiteurs et avances (note 6)	731 476	366 230
Total des actifs financiers nets	<u>3 099 563</u>	<u>2 822 213</u>
Dette nette de la Bibliothèque	<u>3 642 448</u>	<u>3 788 188</u>
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	4 696	
Stocks destinés à la revente	289 280	289 350
Immobilisations corporelles (note 7)	1 523 703	1 891 662
Total des actifs non financiers	<u>1 817 679</u>	<u>2 181 012</u>
Situation financière nette de la Bibliothèque	<u>1 824 769</u>	<u>1 607 176</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.


Sonia L'Heureux
Bibliothécaire parlementaire
Ottawa, Canada
le 23 août 2016


Lynn Potter
Dirigeante principale des finances

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque

pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	2016 Résultats prévus	2016	2015
Charges			
Services d'information aux parlementaires	43 306 095	41 076 936	42 112 170
Gouvernance et services administratifs	11 112 405	11 513 798	9 557 974
Total des charges	<u>54 418 500</u>	<u>52 590 734</u>	<u>51 670 144</u>
Revenus			
Services d'information aux parlementaires	1 000 000	675 080	629 067
Gouvernance et services administratifs		122	
Total des revenus	<u>1 000 000</u>	<u>675 202</u>	<u>629 067</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	<u>53 418 500</u>	<u>51 915 532</u>	<u>51 041 077</u>
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		41 678 681	40 884 865
Variation des montants à recevoir du Trésor		(87 896)	909 480
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8(a))		10 117 935	9 833 954
Transfert des paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages (note 8(b))		(10 781)	(1 038 442)
Financement net du gouvernement et transferts		<u>51 697 939</u>	<u>50 589 857</u>
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		217 593	451 220
Situation financière nette de la Bibliothèque - début de l'exercice		1 607 176	1 155 956
Situation financière nette de la Bibliothèque - fin de l'exercice		<u>1 824 769</u>	<u>1 607 176</u>

Information sectorielle (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT**État de la variation de la dette nette de la Bibliothèque
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)**

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	217 593	451 220
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	120 592	295 512
Amortissement des immobilisations corporelles	(488 552)	(529 880)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(367 960)	(234 368)
Variation due aux stocks destinés à la revente	(69)	30 073
Variation due aux charges payées d'avance	4 696	(3 816)
Total des variations	(363 333)	(208 111)
Augmentation (diminution) de la dette nette de la Bibliothèque	(145 740)	243 109
Dette nette de la Bibliothèque - début de l'exercice	3 788 188	3 545 079
Dette nette de la Bibliothèque - fin de l'exercice	<u>3 642 448</u>	<u>3 788 188</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars (en dollars)

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	51 915 532	51 041 077
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(488 552)	(529 880)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8(a))	(10 117 935)	(9 833 954)
Paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages (note 8(b))	10 781	1 038 442
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation des créditeurs et charges à payer	(277 350)	(869 626)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(34 437)	(74 876)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	180 177	(168 233)
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	365 246	(39 854)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	4 696	(3 816)
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la revente	(69)	30 073
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	<u>41 558 089</u>	<u>40 589 353</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	120 592	295 512
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	<u>120 592</u>	<u>295 512</u>
 Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	 <u><u>41 678 681</u></u>	 <u><u>40 884 865</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Les présents états financiers renferment l'information financière relative à toutes les opérations contrôlées par la Bibliothèque du Parlement (la « Bibliothèque »).

La Bibliothèque a été créée officiellement par la *Loi sur le Parlement du Canada*, mais ses efforts pour faire en sorte que le Parlement soit informé et accessible ont commencé avant la Confédération. La Bibliothèque fournit aux sénateurs, aux députés et aux comités parlementaires l'information indépendante et non partisane dont ils ont besoin pour examiner les questions de l'heure, étudier la législation et tenir le gouvernement responsable de ses actes. Elle préserve le riche patrimoine documentaire du Parlement tout en optimisant l'accès à ses importantes collections. Tous les ans, elle accueille également des centaines de milliers de visiteurs au Parlement. Elle offre des visites guidées ainsi que des programmes et des produits pédagogiques, qui aident le public à comprendre le rôle du Parlement dans notre système démocratique de même que le travail important accompli par les parlementaires.

Les activités de la Bibliothèque peuvent être sommairement décrites comme suit :

Services d'information aux parlementaires – Offrir aux parlementaires des services d'information, de documentation, de recherche et d'analyse pour les aider à remplir leurs rôles de législateur et de représentant et les soutenir dans leurs efforts visant à rendre le Parlement et l'information à son propos accessibles au public.

Gouvernance et services administratifs – Les activités et les ressources qui permettent aux gestionnaires et aux employés de livrer les activités et programmes pour et au sujet du Parlement.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) *Autorisations parlementaires* – La Bibliothèque est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Bibliothèque ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque et dans l'information sectorielle (note 9), sont basés sur les montants inclus dans le budget principal des dépenses de la Bibliothèque et ont été rajustés aux fins de conformité à la méthode de comptabilité utilisée pour les présents États financiers. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque ni dans l'État de la variation de la dette nette de la Bibliothèque puisque les montants n'ont pas été inclus dans le budget principal .

(b) *Encaisse nette fournie par le Trésor* – La Bibliothèque fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Bibliothèque est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Bibliothèque sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) *Le montant à recevoir du Trésor* – Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Bibliothèque et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Bibliothèque a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) *Revenus* – Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(e) *Charges* – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- i. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ii. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les installations et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) *Avantages sociaux futurs*

- i. *Prestations de retraite* : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Bibliothèque au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Bibliothèque découlant du régime. La responsabilité de la Bibliothèque relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ii. *Indemnités de départ* : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé en utilisant des informations provenant du passif réel restant pour les indemnités de départ de la Bibliothèque dans son ensemble.

Changement d'estimation comptable – À compter du 31 mars 2015, l'obligation au titre des indemnités de départ des employés est calculée en utilisant des informations provenant du passif réel restants pour les indemnités de départ de la Bibliothèque dans son ensemble.

- iii. *Congés de maladie* : Les employés ont le droit d'accumuler des congés de maladie non utilisés. Toutefois, ces droits à ces congés de maladie ne deviennent pas acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Les congés de maladie non utilisés au moment de la cessation d'emploi ne deviennent pas payables à l'employé et aucun montant n'a été comptabilisé à cet égard dans les présents états financiers.

(g) *Débiteurs et avances* – Les débiteurs et avances sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) *Stocks destinés à la revente* – Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette et ils sont comptabilisés selon la méthode de l'épuisement successif.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(i) *Opérations en devises* – Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice.

(j) *Immobilisations corporelles* – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 2 500 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Bibliothèque n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel et outillage	5 ans
Autre matériel	3 à 15 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Améliorations locatives	selon la durée du bail

(k) *Collections* – Les collections de livres et de matériel de référence de la Bibliothèque sont imputées aux charges dans l'année d'acquisition. Durant l'exercice, la Bibliothèque a encouru 1 971 275 \$ en dépenses pour la collection (1 796 508 \$ en 2014-2015).

(l) *Incertitude relative à la mesure* – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

La Bibliothèque reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de la Bibliothèque pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

	2016	2015
	(en dollars)	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	51 915 532	51 041 077
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(488 552)	(529 880)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(10 117 935)	(9 833 954)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(34 437)	(74 876)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	180 177	(168 233)
Revenu non disponible pour dépenser	6 073	3 123
Remboursement de charges des exercices antérieurs	21 644	32 875
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(10 433 030)	(10 570 945)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	120 592	295 512
Paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages	10 781	1 038 442
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	4 696	(3 816)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	122	
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la revente	(69)	30 073
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	136 122	1 360 211
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	41 618 624	41 830 343

Notes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	(en dollars)	
Autorisations fournies :		
Crédit 10 – Dépenses de fonctionnement	37 754 035	37 317 035
Montants législatifs	4 508 192	4 726 530
Moins:		
Périmés : Fonctionnement	<u>(643 603)</u>	<u>(213 222)</u>
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u>41 618 624</u>	<u>41 830 343</u>

Notes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer de la Bibliothèque :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	(en dollars)	
Crédoiteurs – autres ministères et organismes	151 950	169 005
Crédoiteurs – parties externes	604 341	491 626
Total des crédoiteurs	<u>756 291</u>	<u>660 631</u>
Charges à payer	<u>2 343 272</u>	<u>2 161 582</u>
Total des crédoiteurs et des charges à payer	<u><u>3 099 563</u></u>	<u><u>2 822 213</u></u>

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite : Les employés de la Bibliothèque participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que la Bibliothèque versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au *Plan d'action économique du Canada de 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2015-2016, les charges s'élèvent à 3 107 497 \$ (3 231 056 \$ en 2014-2015). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,25 fois (1,41 fois pour 2014-2015) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,24 fois (1,39 fois en 2014-2015) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Bibliothèque relative au régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(b) Indemnités de départ : La Bibliothèque verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	(en dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées – début de l'exercice	1 712 128	1 543 895
Charge pour l'exercice	69 446	304 138
Prestations versées pendant l'exercice	(249 623)	(135 905)
Obligation au titre des prestations constituées – fin de l'exercice	<u>1 531 951</u>	<u>1 712 128</u>

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de la Bibliothèque :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	(en dollars)	
Débiteurs – autres ministères et organismes	479 214	128 192
Débiteurs – parties externes	250 162	235 938
Avances aux employés	<u>2 100</u>	<u>2 100</u>
Débiteurs et avances nets	<u><u>731 476</u></u>	<u><u>366 230</u></u>

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Immobilisations corporelles

(en dollars)

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Allénation et radiations	Solde de fermeture	Solde d'ouverture	Amortissement	Allénation et radiations	Solde de fermeture	2016	2015
Matériel et outillage	581 837		645	581 192	503 385	19 036	645	521 776	59 416	78 452
Autre matériel	2 797 305			2 797 305	1 509 363	169 846		1 679 209	1 118 096	1 287 942
Matériel informatique	1 565 747	45 918	2 646	1 609 019	1 452 021	113 142	2 646	1 562 517	46 502	113 726
Logiciels	1 589 905	74 674		1 664 581	1 213 697	154 831		1 368 528	296 053	376 208
Améliorations locatives	135 558			135 558	100 224	31 697		131 922	3 636	35 334
Total	6 670 352	120 592	3 291	6 787 655	4 778 690	488 552	3 291	5 263 952	1 523 703	1 891 662

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 est de 488 552 \$ (2015 - 529 880 \$).

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Bibliothèque est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Bibliothèque conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, la Bibliothèque a conclu une entente avec la Chambre des communes concernant la prestation de services relatifs aux technologies de l'information. En outre, au cours de l'exercice, la Bibliothèque a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la Bibliothèque a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux installations ainsi qu'aux cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	(en dollars)	
Installations	7 720 071	7 594 430
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et au régime de soins dentaires	<u>2 397 864</u>	<u>2 239 524</u>
Total	<u>10 117 935</u>	<u>9 833 954</u>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye, d'émission des chèques et de traduction offerts aux ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada (« SPAC ») ainsi que les services liés à l'entretien, aux pièces d'identité, aux transports et aux courriers offerts par le Sénat et par la Chambre des communes, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Opérations entre apparentés (suite)

b) Transferts des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre les paiements de salaires en arrérages en 2014-2015. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré des employés à l'avenir. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges de la Bibliothèque. Cependant, cela a occasionné l'utilisation des autorisations de dépenses supplémentaires par la Bibliothèque. Avant la fin de l'exercice, ces paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages ont été transférés à un compte central administré par SPAC, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

(c) Autres transactions entre apparentés

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	(en dollars)	
Débiteurs – autres ministères et organismes	479 214	128 192
Créditeurs – autres ministères et organismes	151 950	169 005
Charges – autres ministères et organismes	6 453 169	6 626 763

Les charges inscrites à la section 8(c) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section 8(a).

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités de programme de la Bibliothèque. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque secteur pour la période :

	2016			2015	
	Résultats prévus	Services d'information aux parlementaires	Gouvernance et services administratifs	Total	Total
	(en dollars)				
Charges					
Salaires et avantages sociaux des employés	36 901 000	29 920 728	7 325 405	37 246 133	36 480 515
Installations	7 594 500	6 425 150	1 294 921	7 720 071	7 594 430
Services professionnels et spécialisés	3 406 000	684 429	1 844 684	2 529 113	2 693 322
Fournitures, équipements et approvisionnements	3 319 000	2 136 189	303 491	2 439 680	2 188 400
Locations	1 100 000	229 325	478 858	708 183	866 978
Communications, voyages et réinstallations	553 000	359 113	139 511	498 624	544 330
Amortissement des immobilisations corporelles	530 000	408 555	79 997	488 552	529 880
Information	600 000	558 235	34 282	592 517	416 868
Coût des marchandises vendues	315 000	351 613		351 613	314 708
Réparations et entretien	100 000	3 599	12 649	16 248	40 713
Total des charges	54 418 500	41 076 936	11 513 798	52 590 734	51 670 144
Revenus					
Ventes de biens et produits d'information – Entités externes	1 000 000	666 621		666 621	604 878
Ventes de biens et produits d'information – Autres ministères		8 459		8 459	24 189
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelle			122	122	
Total des revenus	1 000 000	675 080	122	675 202	629 067
Coût net des activités poursuivies	53 418 500	40 401 856	11 513 676	51 915 532	51 041 077

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

Sommaire de l'évaluation de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers et plan d'action de la Bibliothèque du Parlement pour l'exercice 2015-2016

Avant-propos

Depuis l'entrée en vigueur de la *Politique sur le contrôle interne* de la Bibliothèque du Parlement (la Bibliothèque), le 9 novembre 2010, la Bibliothèque doit démontrer qu'elle prend des mesures pour assurer l'efficacité de son système de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF).

En vertu de la politique, la Bibliothèque doit évaluer annuellement son système de CIRF, établir un plan d'action si des ajustements s'imposent, et annexer à la *Déclaration de responsabilité de la direction* un résumé des résultats de l'évaluation et du plan d'action.

Un système efficace de CIRF doit viser la production d'états financiers fiables et donner l'assurance que :

- les transactions sont autorisées comme il se doit;
- les dossiers financiers sont tenus à jour;
- les actifs sont protégés contre les risques tels que le gaspillage, l'utilisation abusive, la perte, la fraude et la mauvaise gestion;
- les lois, les politiques et les règlements applicables sont respectés.

Il est important de noter que le système de CIRF n'est pas conçu pour éliminer tous les risques, mais pour les atténuer dans une mesure raisonnable par l'application de contrôles adaptés et proportionnels aux risques visés.

La tenue d'un système efficace de CIRF est un processus continu qui consiste à déterminer les risques et les contrôles connexes, à évaluer l'efficacité de ces derniers et à les rajuster au besoin, et à suivre le rendement aux fins de l'amélioration continue.

1. Introduction

Le présent document fait partie de la *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers* de la Bibliothèque pour l'exercice 2015-2016. Comme l'exige la *Politique sur le contrôle interne* de la Bibliothèque, ce document présente des renseignements sommaires sur les mesures prises par la Bibliothèque pour établir des mécanismes efficaces de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF). On y trouve notamment le résumé des évaluations réalisées par la Bibliothèque en date du 31 mars 2016, dont les progrès, les résultats et les plans d'action connexes, ainsi que les principales données financières qui permettent de mettre en contexte l'environnement de contrôle propre à la Bibliothèque. La Bibliothèque est à sa cinquième publication de cette annexe.

1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

Il est possible d'obtenir des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de la Bibliothèque en consultant l'[Aperçu stratégique 2012-2017](#) de la Bibliothèque.

Principales données financières

Voici les principales données financières pour l'exercice 2015-2016. On pourra se reporter aux états financiers vérifiés de la Bibliothèque, ainsi qu'aux notes sur les états financiers pour obtenir de plus amples renseignements.

- Dépenses totales : 52,6 millions de dollars, dont 71 % en salaires;
- Recettes totales : 675 milliers de dollars, provenant principalement des ventes de la Boutique;
- Total de l'actif et du passif : 4,9 millions de dollars et 6,7 millions de dollars respectivement. Les immobilisations corporelles comptent pour 31 % de l'actif total et les comptes créditeurs et les charges à payer, pour 46 % du passif total; et
- La Bibliothèque dispose de plusieurs systèmes informatiques essentiels pour ses activités et ses rapports financiers.

1.2 États financiers audités

Les états financiers de la Bibliothèque sont audités depuis 2007. Les états financiers, y compris ceux de 2015-2016, ont toujours été certifiés sans réserve.

1.3 Ententes de service pertinentes pour les états financiers

La Bibliothèque fait appel à d'autres organisations pour le traitement de certaines transactions qui sont consignées dans ses états financiers.

- SPAC administre centralement le paiement des salaires et la gestion des locaux.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit à la Bibliothèque les renseignements nécessaires pour calculer certaines charges à payer et provisions.
- En vertu d'un protocole d'entente, la Chambre des communes assure les services de développement et de soutien des systèmes informatiques utilisés pour les rapports financiers et fournit des services de contrôles de la sécurité.
- La Bibliothèque conclut également des ententes de collaboration de valeur monétaire moindre avec des partenaires parlementaires et d'autres ministères

1.4 Changements comptables au cours de l'exercice 2015-2016

Puisqu'aucune modification n'a été apportée à la codification des codes des articles du plan comptable du Gouvernement du Canada, les chiffres de l'exercice précédent n'ont pas été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

2. Environnement de contrôle de la Bibliothèque facilitant le CIRF

La Bibliothèque reconnaît qu'il est important que la haute direction donne l'exemple de sorte que les employés de tous les niveaux comprennent leur rôle à l'égard de l'efficacité du système de CIRF et qu'ils sont en mesure d'exercer efficacement leurs responsabilités à cet égard. La Bibliothèque a pour priorité de s'assurer que les risques sont bien gérés grâce à un environnement de contrôle adaptable, axé sur le risque et favorable à un processus continu d'amélioration et d'innovation, guidé par le Code de valeurs et d'éthique de la Bibliothèque.

2.1 Postes, rôles et responsabilités clés

Les membres ou les titulaires de principaux comités et postes clés de la Bibliothèque indiqués ci-dessous ont pour responsabilité d'assurer et d'examiner l'efficacité du système de CIRF.

Bibliothécaire parlementaire (BP) – À titre d'agent comptable, la BP assume la responsabilité générale et le leadership des mesures prises en vue d'assurer l'efficacité du système de contrôle interne. Dans ce rôle, elle préside le Comité exécutif de la Bibliothèque.

Dirigeant principal des finances (DPF) – La DPF de la Bibliothèque relève directement de la BP et dirige la coordination, la cohérence et l'orientation de la conception et du maintien d'un système de CIRF efficace et intégré, incluant son évaluation annuelle.

Chefs de service – Les chefs de service de la Bibliothèque, chargés d'administrer les programmes, doivent assurer et examiner l'efficacité des aspects du système de CIRF dans le cadre de leur mandat.

Comité exécutif de la Bibliothèque (CEB) – À titre d'organisme décisionnel central de la Bibliothèque, le CEB révisé, approuve et surveille le profil de risque de l'organisation, ainsi que son système de contrôle interne, notamment l'évaluation et les plans d'action relatifs au système de CIRF.

2.2 Principales mesures prises par la Bibliothèque

L'environnement de contrôle de la Bibliothèque prévoit une série de mesures qui visent à aider le personnel en matière de gestion des risques par la sensibilisation, la transmission des outils et connaissances pertinents, ainsi que le perfectionnement. Voici quelques-unes de ces mesures :

- Établissement d'un code de valeurs et d'éthique;
- Les descriptions de travail de l'agent principal, Services financiers, et du chef, Services financiers et planification corporative, incluent des responsabilités en matière de CIRF;
- Élaboration d'ententes annuelles sur le rendement définissant clairement les responsabilités en matière de gestion financière de tous les dirigeants;
- Des programmes de formation et communication visant les principaux secteurs de la gestion financière;
- Adaptation des politiques à l'environnement de contrôle de la Bibliothèque;
- Mise à jour régulière de l'instrument de délégation des pouvoirs de signer des documents financiers; et,
- la documentation des principaux processus opérationnels et des risques et contrôles correspondants, qui facilitent la gestion et la supervision du système de CIRF.

3. Évaluation du système de CIRF de la Bibliothèque

3.1 Évaluation de base

La firme Ernst & Young a audité les états financiers de la Bibliothèque pour les années 2011-2012 à 2015-2016. KPMG avait audité les états financiers des cinq années antérieures. Parallèlement, les cadres supérieurs se sont concentrés sur l'élaboration d'une méthode officielle de gestion et de maintien permanent du système de CIRF aux fins de l'amélioration continue.

Conformément à la *Politique sur le contrôle interne*, la Bibliothèque a entrepris en 2010-2011 de mettre en œuvre un plan d'évaluation pluriannuel fondé sur les risques et portant sur l'efficacité de la conception et de l'application du système de CIRF.

Que ce soit pour satisfaire aux exigences de la vérification fondée sur les contrôles ou de la *Politique sur le contrôle interne*, un système efficace de CIRF fournit l'assurance raisonnable que :

- les transactions sont autorisées comme il se doit;
- les données et l'information financières sont exactes et cohérentes;
- les dossiers financiers sont tenus comme il se doit;
- les actifs sont protégés; et
- les lois, les politiques et les règlements applicables sont respectés.

Au fil du temps, la Bibliothèque doit notamment évaluer l'efficacité de la conception et du fonctionnement de son système de CIRF afin d'en assurer la surveillance et l'amélioration continues.

Une *conception efficace* signifie que les principaux points de contrôle sont définis, consignés et mis en place et qu'ils sont adaptés aux risques (c'est-à-dire que les contrôles sont proportionnels aux risques qu'ils visent à atténuer) et que les mesures correctives sont adressées. Cela inclut la mise en correspondance des systèmes de TI et processus clés avec les principaux comptes par emplacement s'il y a lieu.

Un *fonctionnement efficace* signifie que les principaux contrôles ont été testés au cours d'une période déterminée et que toutes les mesures correctives requises ont été apportées.

Ces tests portent sur tous les contrôles de la Bibliothèque, dont ceux au niveau de l'organisation ou de l'entité dans son ensemble, des systèmes de TI en général et des processus opérationnels.

Le suivi continu signifie qu'une approche systématique et intégrée est en place et englobe l'évaluation périodique des risques et l'application de mesures correctives en temps utile.

3.2 Méthode d'évaluation à la Bibliothèque

À la Bibliothèque, l'auto-évaluation est un examen systématique qui vise à fournir l'assurance sur l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

Pour définir la portée de l'initiative pour 2010-2011, on a entrepris un exercice de planification et d'établissement de paramètre en vue d'identifier les processus opérationnels clés. Les processus et sous-processus opérationnels clés ont été identifiés et documentés et l'efficacité de la conception a été évaluée.

En 2011-2012, la Bibliothèque a évalué le fonctionnement efficace des principaux contrôles pour les processus opérationnels de la rémunération, des biens et services et de la sécurité de l'accès aux systèmes financiers.

En 2012-2013, le fonctionnement efficace des principaux contrôles pour les processus opérationnels de la planification, budgétisation et prévisions, la préparation des états financiers et la préparation des comptes publics ont été évalués. De plus, au niveau de l'entité dans son ensemble, la Bibliothèque a documenté les contrôles nécessaires qui appuient la réalisation de sa mission, de ses stratégies et de ses objectifs opérationnels associés.

En 2013-2014, la Bibliothèque a finalisé la première ébauche des contrôles généraux en technologie d'information (TI) nécessaires pour soutenir les réalisations de la mission, des stratégies et des objectifs d'affaires de la Bibliothèque.

En 2014-2015, le fonctionnement efficace des principaux contrôles pour les processus opérationnels de la Boutique, incluant les ventes et les dépenses, ont été évalués. De plus, la Bibliothèque a complété son

évaluation des contrôles mis en place au niveau de l'entité et aussi, des contrôles généraux et d'applications en TI.

En 2015-2016, l'efficacité opérationnelle et les éléments de contrôle des processus internes ont fait l'objet d'une évaluation et ont été modifiés de manière à ce qu'ils reflètent les changements apportés à l'environnement opérationnel. Ces changements étaient fondés sur les principes de contrôle internes établis et correspondaient au plan d'action. En outre, la Bibliothèque a revu ses modèles de délégation des pouvoirs de signature afin qu'ils reflètent les changements apportés cette année à l'environnement opérationnel.

4. Résultats de l'évaluation au 31 mars 2016

En 2015-2016, la Bibliothèque a poursuivi des progrès importants dans l'évaluation et l'amélioration de ses principaux contrôles. La Bibliothèque a :

- effectué une évaluation de ses principaux processus financiers pour assurer le respect des mesures de vérification et d'approbation;
- cerné les modifications nécessaires aux structures de ses processus afin de se conformer au cadre de contrôle interne;
- évalué la délégation de pouvoirs afin qu'elle reflète les changements apportés aux processus des RH découlant du système de paie Phénix;
- déterminé qu'il faut revoir les droits d'accès des utilisateurs au système financier.

La Bibliothèque a documenté son approche et les résultats en vue d'élaborer son plan d'action pluriannuel et de définir les besoins connexes en matière de mise en œuvre.

Aucune des lacunes recensées n'est suffisamment grave pour affaiblir de manière significative les contrôles internes en matière de rapports financiers.

La Bibliothèque continuera de s'assurer que les contrôles demeurent efficaces en prenant en compte l'évaluation initiale ainsi que les résultats des évaluations et vérifications annuelles. En 2016-2017, un programme de suivi bien intégré sera élaboré et mis en œuvre pour faire connaître et comprendre le système de CIRF de la Bibliothèque à tous les paliers de l'organisation, doter les employés des outils nécessaires et les aider à acquérir les connaissances et les compétences voulues pour maintenir un système de CIRF efficace et rigoureux.

En 2015-2016, la Bibliothèque a continué de s'assurer que les contrôles demeurent efficaces en prenant en compte l'évaluation initiale ainsi que les résultats des évaluations et vérifications annuelles. Parmi ces efforts, on compte l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de suivi bien intégré pour faire connaître et comprendre le système de CIRF de la Bibliothèque à tous les paliers de l'organisation, doter les employés des outils nécessaires et les aider à acquérir les connaissances et les compétences voulues pour maintenir un système de CIRF efficace et rigoureux.

Parallèlement à ses efforts de surveillance en continu, la Bibliothèque a également entrepris un examen exhaustif et approfondi de la *Politique sur la délégation de pouvoirs de signer des documents financiers* et des annexes connexes.

5. Plan d'action de la Bibliothèque

En s'appuyant sur les progrès à ce jour, la Bibliothèque a élaboré un plan pluriannuel pour pleinement respecter les exigences de la *Politique sur le contrôle interne* et elle a mis en œuvre un processus continu de surveillance en 2015-2016. Le plan d'action qui suit met en évidence les progrès qui seront accomplis par la Bibliothèque afin de s'assurer qu'un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers est en place. Notre programme de suivi continu se poursuivra en 2016-2017.

	<u>Terminé</u>	<u>2016-2017</u>	<u>2017-2018</u>
<u>Étendue et planification</u>	✓		

<u>Contrôles des processus</u>	<u>Terminé</u>	<u>2016-2017</u>	<u>2017-2018</u>
<u>Documentation et identification des contrôles</u>			
Rémunération	✓		
Biens et services	✓		
Boutique	✓		
Planification, budgétisation et prévisions	✓		
Préparation des états financiers	✓		
Préparation des comptes publics	✓		
Sécurité de l'accès aux systèmes financiers	✓		
<u>Test de la conception</u>			
Rémunération			
Biens et services			
Boutique			
Planification, budgétisation et prévisions			
Préparation des états financiers			
Préparation des comptes publics			
Sécurité de l'accès aux systèmes financiers			
<u>Test de l'efficacité opérationnelle</u>			
Rémunération			
Biens et services			
Boutique			
Planification, budgétisation et prévisions			
Préparation des états financiers			
Préparation des comptes publics			
Sécurité de l'accès aux systèmes financiers			

<u>Contrôles généraux et des applications en TI</u>	<u>Terminé</u>	<u>2016-2017</u>	<u>2017-2018</u>
Documentation et identification des contrôles	✓		
Test de la conception	✓		
Test de l'efficacité opérationnelle	✓		

<u>Contrôles au niveau de l'entité</u>	<u>Terminé</u>	<u>2016-2017</u>	<u>2017-2018</u>
Documentation et identification des contrôles	✓		
Test de la conception	✓		
Test de l'efficacité opérationnelle	✓		

<u>Programme de suivi</u>	<u>Terminé</u>	<u>2016-2017</u>	<u>2017-2018</u>
Suivi continu	✓	✓	✓

La Bibliothèque est pleinement engagée dans la mise en œuvre de ce plan d'action. Cependant, l'atteinte des jalons identifiés ci-haut dépendra de sa capacité de maintenir son niveau de ressources actuel pour implanter les exigences de la Politique sur le contrôle interne. Tout changement majeur à la structure de la Bibliothèque pourrait certainement avoir des répercussions sur les échéanciers reliés. La Bibliothèque mettra à jour son plan d'action sur une base annuelle.